



**25<sup>EME</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
ITEM 6 EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL  
REPUBLIQUE DU CONGO**

Déclaration orale soumise par :

**Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA)  
International Voluntarism Organization for Women, Education, Development (VIDES International)  
Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC)**

Merci Monsieur le Président,

Nous saluons avec satisfaction l'attitude de la République du Congo lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel. Nous félicitons spécialement les recommandations acceptées pour garantir la mise en œuvre d'un *système d'enregistrement des naissances gratuit et exempt de toute corruption*<sup>1</sup>. Nous encourageons à *garantir la mise en place efficace de mesures pertinentes* à ce sujet.

De plus, nous voudrions porter votre attention sur l'éducation des enfants et des jeunes filles, ainsi que sur les droits des personnes handicapés.

Concernant le droit à l'éducation, nous félicitons les recommandations acceptées concernant la qualité et l'accès à l'éducation sans distinction de sexe. En particulier, nous avons souligné le problème persistant de l'abandon dans l'éducation primaire et du manque d'assiduité dans le secondaire.<sup>2</sup> C'est pourquoi nous encourageons la mise en place efficace de la recommandation n°112.15<sup>3</sup> afin de *prévenir l'abandon scolaire et garantir l'assiduité, en particulier auprès des familles économiquement défavorisées*.

Dans ce contexte, les grossesses précoces restent le principal motif de l'abandon scolaire des jeunes filles, leur causant souvent des problèmes de santé<sup>4</sup>. C'est pourquoi, nous demandons à la République du Congo d'*adopter des mesures spécifiques pour réduire les risques de santé liés aux grossesses précoces et pour assurer la réinsertion des jeunes mères dans le système éducatif*.

Pour finir, nous saluons les nombreuses recommandations acceptées pour ratifier la convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>5</sup>. A cet égard, nombreuses sont les personnes handicapées qui ont recours au travail informel, unique espoir pour eux de gagner un peu d'argent, alors que l'exercice de leurs droits se voit ainsi menacé. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de *promouvoir le travail décent des personnes handicapées*.

Merci Monsieur le Président.

---

<sup>1</sup> Recommandations 111.117, 111.118 et 111.119. Rapport du Groupe de travail du 6 janvier 2014: A/HRC/25/16.

<sup>2</sup> §37 du résumé du HCDH de communications de parties prenantes à l'Examen Périodique Universel, du 30 Juillet 2013 : A/HRC/WG.6/17/COG/3.

<sup>3</sup> Recommandation 112.15: Poursuivre les efforts en vue de promouvoir et de faciliter la scolarisation et la fréquentation scolaire, en particulier pour les familles défavorisée (Togo). *Ibid.*

<sup>4</sup> §34 et 35 du résumé du HCDH de communications de parties prenantes à l'Examen Périodique Universel, du 30 Juillet 2013 : A/HRC/WG.6/17/COG/3.

<sup>5</sup> Recommandations 111.5, 111.24, 111.28, 111.29, Rapport du Groupe de travail du 6 janvier 2014: A/HRC/25/16.